

pendant les trois derniers mois de 1918 ont coûté aux compagnies d'assurance \$9,803,306, et pendant les trois premiers mois de 1919 \$4,559,175 soit un total de \$14,362,481, ou à peu près les deux tiers du total de leurs pertes de guerre subies pendant six ans.

Assurances autres que vie ou incendie.—En 1919, 107 compagnies se sont livrées, au Canada, à des opérations d'assurance autres que les branches vie et incendie; 26 d'entre elles étaient canadiennes, 27 britanniques et 54 étrangères. En 1918, les chiffres correspondants avaient été: total 96, canadiennes 24, britanniques 24, et étrangères 48. Soixante-dix-sept de ces compagnies en 1919 (55 en 1918) s'occupaient également de l'incendie. De plus, l'on comptait en 1919 sept sociétés amicales ou de prévoyance qui pratiquaient l'assurance contre la maladie et sur la vie. Des 26 compagnies canadiennes en 1919 (24 en 1918), limitaient leur action à une branche unique d'assurance, autre que vie et incendie. L'actif total de ces compagnies s'élevait en 1919 à \$4,497,576, tandis que le total de leur passif atteignait \$1,196,152; l'excédent d'actif était donc de \$3,301,424.

Opérations combinées des compagnies à charte fédérale et à charte provinciale.—Les mesures adoptées par le Contrôleur général des Assurances pour se procurer les chiffres des opérations accomplies par les compagnies agissant en vertu d'autorisations à elles accordées par les gouvernements provinciaux, ou bien opérant dans les provinces où nulle autorisation n'est exigée, ont été expliquées dans l'Annuaire de 1919-17, page 595. Les tableaux 89 à 93 concernent les opérations accomplies respectivement par les compagnies à charte fédérale et par les compagnies à charte provinciale. On peut voir par le tableau 89 que les assurances contre l'incendie contractées en 1919 sur des biens sis au Canada atteignaient \$6,233,667,486, dont \$5,423,569,961 effectuées par les compagnies à charte fédérale, \$435,624,288 effectuées par des compagnies à charte provinciale et \$374,473,237 prises par des compagnies opérant sans charte (tableau 93). Les assurances sur la vie en vigueur au 31 décembre 1919 (tableau 92), se montaient à \$2,545,746,508, dont \$2,321,892,716 pour la part des compagnies à charte fédérale. La masse des assurances-vie créditées aux compagnies à charte provinciale sont l'œuvre des mutualités. En ce qui concerne les genres d'assurance autres que vie et incendie (tableau 91), les primes nettes encaissées par elles en 1919 se sont élevées à \$19,037,681 et les pertes payées à \$9,796,919.